

AVIS DE DÉSIGNATION au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

Collège : **CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (CII)**

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation **d'une (1) personne** au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

La date de la désignation est prévue le : 11 novembre 2022

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du **Conseil des infirmières et infirmiers (CII)** de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes. À noter que les personnes qui exercent des activités d'infirmières et infirmiers auxiliaires sont réputées faire partie du CII de l'établissement (art.11 L.).

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchue de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Liste des membres

Toute personne membre doit s'assurer que son nom figure sur la liste des membres du CII. Une personne dont le nom ne figure pas sur la liste ou qui constate une erreur doit s'adresser au président du processus de désignation. L'avis ainsi que la liste des membres sont affichés dans chacune des installations, aux endroits habituels dédiés à l'information du personnel et publiés sur le site internet au <https://santemonteregie.qc.ca/est/designation>.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen du Bulletin de présentation d'un candidat et de la fiche d'information sur un candidat que l'on obtient du président du processus de désignation ou sur le site internet au <https://santemonteregie.qc.ca/est/designation>.

Pour que la candidature soit valide, les **originaux** du bulletin et de la fiche d'information dûment remplis et signés doivent **être reçus par le président du processus de désignation** de l'établissement pour lequel le médecin soumet sa candidature, et ce, **au plus tard le mercredi 12 octobre 2022 à 16 h**.

Attention : Le Bulletin de présentation d'un candidat et la Fiche d'information sur un candidat peuvent être soumis par courriel, conditionnellement à ce qu'ils soient **signés de manière manuscrite et numérisés ensuite (une signature électronique ne sera pas acceptée)**.

Date limite de mise en candidature : 12 octobre 2022 à 16 h

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra à la présidente du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CII).

Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) devra alors, **au plus tard le 17 octobre 2022** déterminer si le scrutin se fera par voie postale, en personne ou par moyen technologique.

Renseignements supplémentaires

Monsieur Sylvain Dubé
Président du processus de désignation
Adjoint au PDG, volets affaires publiques et gouvernementales
Centre administratif Gauthier
1019, rue Gauthier, Saint-Hyacinthe, J2S 8T2
Tél. : 450 778-5959, poste 793201
communication.ciissme16@ssss.gouv.qc.ca



Date : Le 30 septembre 2022